27me Année N° 69 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 10 Mars 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 15

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place. (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 9 MARS 1883

LE SÉNAT SERVILE

Aucun droit d'association pour les ordres religieux, dit le gouvernement.

Aucun droit d'association pour les ordres religieux, répète le Sénat.

Le ministère commande, le Sénat obéit. Le Sénat propose, le gouvernement dispose.

La Chambre-Haute n'a pas voulu demeurer en reste de galanterie. Les députés ont éloigné d'elle, pour deux ans, le calice amer de la révision; et elle a sacrifié la liberté d'association aux rancunes révolutionnaires de la Chambre.

C'est triste, mais c'est un fait brutal, dont il faut mesurer les conséquences probables.

En deux mots, voici quelle était hier la situation : La commission concluait à la liberté d'association pour les congrégations religieuses. Le gouvernement s'est opposé au vote, sous prétexte qu'il préparait un projet de loi.

Le Sénat a rejeté l'article premier à une majorité considérable.

La loi en discussion remontait à plusieurs années. Le rédacteur était M. Dufaure.

Elle avait été longuement étudiée, mûrie, plusieurs fois amendée. Rien ne s'opposait à son vote; d'autant qu'elle avait subi plusieurs ajournements.

En la repoussant pour attendre le projet de M. Jules Ferry, le Sénat n'a pu se faire aucune illusion sur l'économie générale de ce projet.

Il sait que les ordres religieux seront exclus du bénéfice de la loi nouvelle. Il s'apprête donc à les exclure définitivement à son tour.

L'exécution *avant dire droit* d'hier, est un sûr garant de l'exécution sans appel de demain.

Le Sénat ne veut pas qu'on le remanie.

Il a peur de la révision.

Beaucoup de ses membres appartiennent au parti républicain d'avant le Quatre-Septembre. Ils sont démonétisés, inconnus, ignorés du suffrage universel.

Des hommes jeunes et nouveaux sont venus qui ont pris leur place, et ont hérité de leur influence.

La plupart des sénateurs n'obtiendraient, dans une élection législative, qu'une minorité ridicule.

Il y a encore les inamovibles qui exercent une magistrature politique ; qui sont devenus les immeubles par destination du Luxembourg et qui ne peuvent pas se faire à cette idée qu'il leur faudrait demain livrer leur nom et leur tranquillité à toutes les ardeurs d'une lutte électorale

Tous ces repus, tous ces satisfaits veulent vivre et mourir dans les honneurs parlementaires.

On peut tout leur demander; on peut les faire *chanter* autant qu'on le voudra; il suffira de leur jeter à la face ce mot fatidique et terrible : Révision, pour qu'ils accordent plus qu'on leur demandera, et qu'ils deviennent plus autoritaires et plus jacobins que M. Ferry que ou M. Clémenceau.

Les libéraux ont tort de compter sur le Sénat.

Le Sénat les trahira toujours, comme il les a déjà trahis souvent.

Nous avouons franchement que si nos avions le malheur d'être député, nous voterions, sans hésitation aucune, la suppression pure et simple du Sénat.

Mais vous commettriez, m'allez-vous dire, un acte révolutionnaire?

Moins révolutionnaire que vous le pensez.

En effet, tant que le Sénat existera, beaucoup de conservateurs et de libéraux se feront à lui, en dépit de leurs quotidiennes désillusions: car il y a des hommes dont la foi est plus robuste qu'un chêne plusieurs fois séculaire.

Lorsque ces hommes se verront livrés à tous les dangers d'une assemblée unique, n'ayant d'autre pondérateur que les caprices de son imagination, et les passions du moment ; ils réfléchiront peut-être, et se décideront enfin à entrer dans la lutte pour sauver la France et la liberté !

Voilà pourquoi nous supprimerions le Sénat !

PIERRE SALVAT.

L'AFFAIRE BYRN

Enfin M. Byrn est relaxé.

C'est hier, à trois heures, que le substitut du procureur de la République est venu annoncer au prisonnier qu'il était rendu à la liberté.

M. Davis et Mme Bryn sont venus chercher M. Bryn au sortir du Dépôt. Ce dernier a manifesté la plus grande gratitude pour le secours que la presse lui avait apporté.

Immédiatement après sa délivrance, M. Byrn est rentré à l'hotel de la rue Saint-Honoré, où plusieurs personnes sont venues lui rendre visite. M. Byrn a reçu leurs compliments sans pouvoir se défendre d'une grande émotion.

Ensuite, il a voulu user de sa liberté et est allé faire un tour sur les boulevards.

Il n'est rentré que vers une heure du matin dans son appartement.

Ainsi que nous le disions hier, voilà donc à quoi ont abouti toutes les manœuvres de ce qui nous sert de gouvernement. On n'a pas osé livrer aux Anglais celui qui avait combattu pour la France en 1870, on s'est contenté de lui faire subir onze jours d'incarcération.

La préfecture de police et Ferry doivent être fort contristés: mais ils comptent bien prendre leur revanche aujourd'hui, place des Invalides.

Au surplus, il leur reste encore l'affaire Walsh, qui semble être leur dernière ressource.

Pourtant, le seul témoignage de sympathie d'outre-Manche qu'ils puissent invoquer est celui-ci :

« Le conseil municipal de Dublin a voté à l'unanimité une résolution déclarant vacant le siège de conseiller municipal occupé par James Carrey, attendu que celui-ci, dans ses dépositions devant le tribunal, s'est reconnu coupable de félonie.»

Sévère, mais bien mérité.

LADIANE.

LA SOEUR DE CHARITÉ

Nous empruntons au *Gaulois*, la remarquable étude qui suit sur la Sœur de charité, et que les projets de laïcisation rendent encore plus intéressante :

« On va la chasser, cette Foi.

» On va la chasser, cette Espérance.

» On va la chasser, cette Charité.

» Cette joie qui souriait à la misère, cette consolation qui se penchait sur les douleurs, cette maternelle et sublime endormeuse des râles et des agonies, on va la chasser!

» Pourtant elle ne demandait qu'à prier dans les chapelles, qu'à se dévouer dans les hôpitaux, passant, douce, triste et divine, des marches de l'autel, parfumées d'encens, au chevet des lits où plane la mort horrible et puante ; elle ne demandait qu'à souffler la vie dans les corps souffrants, le bonheur dans les âmes désespérées ; elle ne demandait qu'à bercer l'humanité, ce grand enfant malade, de la bonté de sa voix, des caresses de ses prières et du frisson pieux des ailes de sa cornette, de ces ailes toutes blanches, étendues au dessus de nous, dans la nuit, comme les ailes de l'ange gardien.

» On va la chasser.

» Et elle s'en ira, la Sœur de charité, obéissante et résignée, sans une plainte, loin de la famille que Dieu lui avait donnée, l'immense et plaintive famille de tous ceux qui pleurent, et dont elle essuyait les larmes, de tous ceux qui souffrent, et dont elle adoucissait les souffrances, de tous ceux qui meurent, et dont elle dorlotait l'agonie, et qui, tous, la bénissent, cette toujours Bénie.

∴

» Un poète inconnu, et qui avait du génie pourtant, le pauvre Rimbaud, a poussé un jour ce grand cri de souffrance chrétienne: « O femme, monceau d'entrailles, pitié douce, tu n'es jamais la Sœur de charité!» Et cela est douloureusement vrai. Si sublime que soit la femme, épouse ou mère, elle n'est jamais la Sœur de charité. Dans l'amour de la femme, il y a toujours l'égoïsme inquiet de l'amour : elle s'aime en vous.

» Dans l'amour de la Sœur de charité, il y a toujours le sacrifice serein de l'amour : elle vous aime en Dieu. La femme, même la plus pure, même la plus vierge, est l'esclave inconsciente de son sexe. La Sœur de charité a vaincu le sien. La femme est faite de chair, et elle a tous les abandons, toutes les tendresses troublées et toutes les férocités changeantes de la chair. La Sœur de charité est faite d'âme, et elle a toute la bonté infinie, immuable et calme de l'âme. L'une appartient à la terre, et l'autre au ciel. L'une est Femme, et l'autre est Sainte.

» Et partout où elle passait, chacun reconnaissait cette investiture divine. Malgré soi, les brutes les plus farouches subissaient ce charme mystérieux. Devant elle, les colères s'apaisaient, les passions se taisaient, les irrévérences s'évanouissaient, prises d'une sorte de respect religieux.

» Il semble qu'un bien-être leur venait dès qu'elle s'approchait, frôlante et silencieuse. Son regard vous apportait une consolation ; une protection tombait de ses ailes voltigeant près de vous, et, si ses mains vous touchaient, on eût dit qu'un baume se répandait sur vous, délicieux et bienfaisant. C'était bien la vraie sœur du peuple, une sœur qu'il aimait et qu'on lui prend, et qui ne sera plus là, près de lui, quand il souffrira, l'éternel souffrant, quand il aura besoin d'une douce voix pour lui parler, lui qui n'entend jamais que des cris rauques de révolte et des blasphèmes, quand il voudra bien vivre et bien mourir, lui qui vit dans l'impiété et qui meurt dans le désespoir.

∴

» Quand on regarde autour de soi, quand on voit la vie, avec ses dégoûts, ses laideurs, ses crimes et ses vices, emportée dans le vertige du mal ; par delà les ruines entassées, les désertions sociales, une image apparaissait, radieuse et consolante: la Sœur de charité. Elle berçait un petit enfant, abandonné au hasard des grandes routes ; ou bien, penchée sur la terre, trouée par les obus, elle ranimait un soldat sanglant et blessé ; ou bien, près d'un lit d'hôpital, dans une grande salle pleine de gémissements, elle soulevait de ses mains délicates un homme voué à la mort, pansait ses plaies immondes et ramenait le sourire sur ses lèvres déjà pâles ; ou bien, elle soutenait un vieillard dont les jambes tremblent et dont le dos courbé s'appesantit vers la tombe.

» Là où gisait la souffrance, là où le malheur saignait, là où le désespoir se lamentait, là on rencontrait la Sœur de charité, les mains chargées de remèdes, le cœur plein de consolations. Elle ne se lassait pas plus que ne se lasse la douleur humaine. Elle s'épanouissait, fleur magnifique et toujours fleurie, pour parfumer les tristesses de la vie et les angoisses de la mort. Elle ne s'étiolait pas au souffle empesté des épidémies, elle ne se fanait point dans les puanteurs des charniers. Pourquoi l'a-t-on arrachée, cette fleur, que Dieu nous avait donnée ? Car, s'il avait créé la douleur dans un moment de colère, n'avait-il point aussi créé la Sœur de charité dans un moment de pardon ?

∴

»Il n'y a pas huit jours, une malheureuse domestique allait mettre au monde un enfant. Sa maîtresse, qui ne pouvait la garder chez elle, l'envoya à l'hôpital Beaujon. Mais à l'hôpital, pas un seul lit, pas une seule place. Le directeur l'adressa à une vieille sage-femme de la rue de Ponthieu, une salariée de l'hospice. La sage-femme installa la pauvre fille dans une chambre sale et triste, et où il n'y avait pas de feu, bien qu'il fît très-froid ; puis, pendant quatre heures, elle la laissa toute seule, sans secours possible, enfermée à double tour, malgré les cris de la victime, qui l'appelait et suppliait.

»Enfin la sage-femme revint, mais ce fut pour brutaliser sa victime, et lui raconter des histoires qui l'affolaient, des histoires de femmes mortes en couches, il n'y avait pas longtemps, dans cette même chambre. C'est au milieu de ces épouvantes que la domestique mit au monde son enfant. La sinistre vieille avait pris si peu de précautions, que sa malade fut horriblement mutilée. Quant à l'enfant, elle l'avait entortillé rapidement dans une guenille et mis sur un fauteuil comme un paquet. En vain, la mère demanda-t-elle à le voir, son enfant ? Était-ce une fille, était ce un garçon ? La sage-femme refusa de le lui montrer et de lui répondre. La malheureuse crut qu'elle avait donné le jour à un monstre ; et la sage-femme se réjouissait beaucoup à cette pensée qui torturait sa pensionnaire.

»Comment elle ne mourut pas, je ne saurais vous le dire. Elle resta ainsi, pendant quatre jours, avec cette incertitude terrible, la tête perdue, presque moribonde. A peine si elle recevait, une fois par jour, la visite de la vieille, qui ne la soignait pas d'ailleurs, pas plus qu'elle ne soignait le pauvre petit être qui criait dans ses langes crasseux.

»Sa maîtresse, sur ces entrefaites, vint la voir. Elle apprit tout ce qui s'était passé, et, indignée, elle ramena aussitôt chez elle, sa domestique et l'enfant, dans quel état ! Une Sœur fut appelée au chevet de la malade, que le médecin avait condamnée, mais qui néanmoins guérit, grâce à ces soins dévoués qui eurent pour la pauvre femme la douceur d'une caresse.

»Voilà les femmes qui remplaceront la Sœur de charité. Toutes n'auront pas la férocité de cette criminelle. Mais aucune n'aura le dévouement de ces admirables créatures de Dieu, qui sont faites pour le dévouement et pour le sacrifice, et qui ne surmontent pas le dégoût parce qu'elles l'ignorent.

»Quand l'infirmière laïque, préoccupée de toutes les difficultés de l'existence, exploitant la douleur humaine comme un métier qui la fait vivre, se sera, un beau jour, dégoutée de panser des plaies et de soigner des gâteux, parce qu'elle aura trouvé une autre position plus propre, elle s'en ira, abandonnant ses malades et désertant son poste. La Sœur, elle, restait rivée à son devoir, à son obéissance, à son dévouement, à sa prière. Rien n'existait pour elle hormis son malade et son Dieu. Elle ne connaît de la vie que ce qui peut consoler ceux qui souffrent : elle en ignore les jouissances vaines ou les fugitives douleurs, et dans son renoncement, dans l'anéantissement sublime de son sexe, qui ne lui permet pas l'amour d'un homme, elle s'est prise à aimer l'humanité tout entière d'un immense et divin amour.

»Ah ! ne la renvoyez pas trop loin, la dernière Sœur de charité. Car, si misérables et si infâmes que vous soyez, quand vous entendrez, du fond des hôpitaux, du fond des asiles, du fond des prisons, du fond de toutes les géhennes, monter vers vous les malédictions des pauvres gens, vous serez bien obligés de la rappeler, et de faire encore voltiger près des lits des moribonds les ailes blanches de la bonne Sœur.

»Et elle reviendra, cette Foi.

»Elle reviendra, cette Espérance.

»Elle reviendra, cette Charité.

»OCTAVE MIRBEAU.»

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 8 mars 1883

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à 2 heures.

Election d'un sénateur inamovible

M. DE LALANNE est élu sénateur inamovible par 156 voix sur 192 votants.

Le droit d'association

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la proposition de loi relative au droit d'association.

M. LE PRÉSIDENT: Nous arrivons à l'article 1er dont voici le texte : « Toutes associations ayant pour but de s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques, scientifiques ou autres, pourront se former sous les conditions ci-après. »

M. DE GAVARDIE demande qu'on vote d'abord l'article 1er.

M. LE PRÉSIDENT dit que cette manière de procéder serait contraire au règlement.

Le Sénat décide que le contre-projet sera discuté immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a un contre-projet présenté par M. Eymard-Duvernay; quelqu'un demande-t-il la parole pour le soutenir ?

UNE VOIX A GAUCHE : M. Eymard-Duvernay est absent.

M. LE PRÉSIDENT : Puisque ce contre-projet n'est pas soutenu, je prie le Sénat de passer à la discussion de l'amendement de l'honorable M. Marcel Barthe.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Néanmoins aucune association ayant les caractères constitutifs d'une congrégation religieuse, tels que: une durée perpetuelle de vœux, un noviciat, la cohabitation dans une maison conventuelle, la soumission à des règlements particuliers, l'obéissance à un chef général et l'institution canonique, ne pourra s'établir ou se reconstituer qu'en vertu d'une loi spéciale. »

M. EMILE LABICHE : L'honorable M. Barthe avait présenté cette même disposition comme amendement à l'article 7. Je le propose comme corollaire à l'article 1er de manière à servir de frontispice à la loi.

Pendant les trois jours de discussion qui viennent d'avoir lieu on a discuté la question de savoir si les congrégations religieuses sont des associations et si elles doivent être traitées comme telles, je pense qu'il faut trancher la question immédiatement, cela me paraît indispensable.

M. JULES SIMON : On nous propose de faire l'exception contre laquelle nous avons lutté pendant trois jours ; la majorité de la commission la repousse. Elle demande d'ailleurs qu'on vote sur le principe général, et qu'on vienne ensuite demander résolûment l'exclusion d'une certaine catégorie de citoyens.

M. WALDECK-ROUSSEAU: L'amendement présenté par MM. Marcel Barthe et Labiche repose sur une distinction extrêmement rationnelle ; aussi le gouvernement s'associerait-il à la pensée qui a dicté cet amendement, je voudrais seulement faire une observation.

Si l'on vote le préambule qui est proposé, on aura adopté un principe qui est de nature à modifier le texte de la loi ; dans ces conditions, le gouvernement considère le Sénat comme saisi de cette question ; ainsi se propose-t-il d'apporter au Sénat le projet de loi sur les associations, qu'il élabore.

Le gouvernement s'opposera donc à l'adoption de l'article 1er; quant à l'amendement, le Sénat décidera.

L'amendement de M. Labiche est retiré.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix l'article 1er.

M. DE GAVARDIE prend la parole sur l'article 1er. Il ne croit pas que le débat soit épuisé, et il pense qu'il y a lieu de répondre à la doctrine autoritaire et jacobine qui a été soutenue à la tribune.

Je suis humilié pour mon pays, dit l'orateur, d'être obligé de venir répondre à ceux qui, dans un pays aussi catholique que la France, ont soutenu qu'il fallait mettre hors du droit commun les congrégations.

L'orateur s'attache à démontrer que les congrégations ont rendu de grands services à la nation française; il rappelle les principes du droit romain qui respectèrent la liberté des associations de toute nature. Il énumère les principes régissant la matière.

Il définit le droit d'association et s'attache à démontrer qu'il doit s'appliquer aux congrégations.

M. JULES SIMON : Je ne veux pas faire un discours sur l'article 1er, car j'ai déjà parlé trois fois sur cet article. Au moment où vous allez voter, je crois devoir faire quelques remarques sur l'histoire de cette discussion et même sur l'histoire de la commission. Je vous ai rappelé le nom de l'illustre auteur de la loi, je vous ai rappelé la date éloignée du dépôt de la proposition; votre commission a perdu, par la suite, M. Dufaure, d'abord, puis MM. de Larcy et Bertauld; les chances de l'élection lui ont enlevé M. Paris, on voit donc qu'elle a été malheureuse.

Il ne faut pas que l'on agisse de façon à transformer les catholiques en adversaires de la Ré-

---

FEUILLETON DU 10 MARS — 58 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XXXV

Un coup de pistolet

(SUITE)

Un imposant silence régna alors, qui rendit perceptibles les moindres bruits... Et l'on entendit un piétinement pareil à celui que produit un bataillon en marche ou un groupe d'hommes qui se poursuivent.

— Cachez vos armes, dit un des témoins. Ajournons le combat... pour un instant.

Les deux adversaires voulurent protester...

Mais leurs amis leur amis leur firent un signe impératif et s'élancèrent vers l'allée. Là, ils se mirent à apostropher rudement deux hommes, vêtus comme des paysans, haletants, essoufflés, n'en pouvant plus, mais qui voulaient à toute force pénétrer dans la clairière.

— Passez votre chemin, leur dirent-ils. Eh bien! oui, il y a un duel. Est-ce que ça vous regarde ? Allons ? filez ! Votre place n'est pas ici.

— Oh! nous avons du monde, répliqua, un des hommes. Ohé! les autres!... J'ai assez couru pour les amener!

Et il désigna quatre hommes s'avançant au pas de course, solides, vigoureux, vêtus en bourgeois et chapeaux ronds.

Dès qu'ils furent rapprochés, il leur dit tout bas en désignant Hervé à travers les arbres :

— C'est lui!... allez-y! Nous l'aurons vivant.

Les quatre hommes exhibèrent des cartes d'agents de la police de sûreté; puis, pendant la surprise causée par cette révélation, ils arriverent résolûment au milieu de la clairière.

— Messieurs, dit l'un d'eux, lequel de vous se nomme M. le comte Hervé de Bréan ?

Hervé tressaillit et ne répondit pas.

L'agent répéta sa question, comme si c'eût été une formalité obligatoire, et marcha sur Hervé, car Hervé venait de lui être désigné.

Hervé remarqua que ses témoins paraissaient étonnés de son silence.

— Le comte de Bréan, c'est moi, dit-il.

— Alors, veuillez me suivre. Il y a contre vous mandat d'amener.

— Vous êtes fou, répliqua Hervé. On n'arrête pas les gens pour un duel, surtout quand ce duel n'a pas eu lieu. Vous êtes des agents de police ?

Ses amis lui firent signe que oui.

— Eh bien ! continua-t-il, dressez procès-verbal si bon vous semble. Votre droit ne va pas au delà.

Et il leur tourna le dos.

Mais il se trouva en face de M. Clabousse, le fameux inspecteur de l'octroi auquel il avait réussi à échapper quelques jours auparavant, en submergeant un grand bateau et une barque et en se sauvant ensuite à la nage.

Hervé ne vit d'abord en lui que le prétendu paysan ivre qu'il avait rencontré le matin, mais il reconnut bien vite l'inspecteur lorsque celui-ci lui dit avec un sourire aimable :

— Pincé, Pierlaud !

Malgré son empire sur lui-même, Hervé fit un mouvement comme pour broyer dans ses main, ce petit homme grêle et chétif.

Mais M. Clabousse s'effaça et découvrit son collègue et ami, son inséparable, le géant, le colosse, M. Palestrineau en personne.

Celui-ci fit un pas et répéta avec une bienveillante mansuétude :

— Pincé, mon brave Pierlaud !

Hervé n'ajouta rien.

L'excès du péril au lieu de l'abattre, lui rendit son sang-froid.

— Je suis pris, pensa-t-il. Y a-t-il moyen d'échapper? Non. Six hommes contre moi, sans compter les assistants, c'est trop. J'ai été trahi... Par qui? Je viens de rencontrer Miclou et Humberthe... Ils sont peut-être encore dans la forêt. Est-ce qu'ils auraient été assez lâches?... Non, non! Miclou, c'est possible... pour de l'argent... Et encore, non, il n'eût pas fait cela... Et d'ailleurs, l'eût-il voulu, Humberthe l'en eût empêché. Et puis, ils ne m'ont pas trahi par l'excellente raison que d'un mot je puis lancer des agents à leurs trousses et les faire arrêter comme étant mes complices. Mais qui donc m'a trahi?... Qui donc?

Hervé devint soudainement d'une pâleur livide.

Il murmura :

— C'est Fernande !

Et, cherchant des yeux Lucien, il porta lentement sa main droite sous sa redingote boutonnée pour y prendre le pistolet qu'il y avait mis, quand les témoins avaient commandé de cacher les armes.

— Elle m'a dénoncé! reprit-il tandis que tout son sang bouillonnait de rage et de désespoir. Elle a dit au marquis d'Amblemont que je suis un fraudeur. Et il a averti la police, lui, un gentilhomme! Et il est venu ici séparément, sans ses témoins, pour bien s'assurer que les agents le suivaient ou le précédaient, qu'ils seraient arrivés assez à temps pour l'empêcher de se battre et de risquer sa vie! Oh! quelle lâcheté! quelle indignité! J'ai sauvé la vie à Fernande et elle me dénonce comme fraudeur! Et elle s'associe au marquis d'Amblemont pour me faire arrêter! Qu'ils soient donc châtiés tous deux, ces lâches! Je ne puis la tuer, elle, mais je vais lui tuer son amant.

Hervé était en ce moment isolé au milieu des assistants, qui formaient différents groupes dont il était le centre.

Derrière lui se tenaient les deux inspecteurs Clabousse et Palestrineau, prêts à sauter sur lui à la moindre tentative d'évasion.

A sa droite et à sa gauche, deux agents immobiles ne le quittaient pas des yeux.

Enfin, en face de lui, réunis en un groupe compact, tous les autres personnages discutaient très-hautement, et quelques unes de leurs paroles parvenaient distinctement aux oreilles d'Hervé.

Il était donc parfaitement placé pour tirer sur Lucien, d'autant mieux que les agents étaient tous à quelque distance et ne soupçonnaient pas qu'un pistolet pour le duel lui eût déjà été remis.

Pour être certain de ne pas manquer son coup, Hervé n'avait qu'à agir rapidement, sans laisser aux agents le temps de s'élancer sur lui avant qu'il eût fait feu. Mais un obstacle imprévu le força d'attendre : Lucien, au milieu de ces personnes qui discutaient, se trouvait couvert par elles et une balle n'aurait pu l'atteindre.

Hervé, pour se donner une contenance, fit signe à un agent de s'approcher.

— Il y a un mandat d'amener? lui dit il.

— Oui.

— Montrez-le.

— Le voici.

Et Hervé affecta de l'examiner en guettant l'instant où Lucien allait se découvrir.

Presque aussitôt il crut le moment de sa vengeance arrivé. Le groupe s'ouvrit pour laisser passer un des hommes de la police... mais il se referma trop vite sur Lucien, et Hervé attendit encore.

L'homme de la police s'avança d'un air soucieux et rejoignit les deux inspecteurs d'octroi qui s'étaient postés derrière Hervé.

— Nous allons peut-être faire une maladresse, leur dit-il à voix basse. Tous ces messieurs sont des gens assez haut placés dans le monde pour qu'on leur doive des explications. Ils ont commencé par répéter ce qu'a dit le comte de Bréan : On n'arrête pas préventivement pour un duel qui n'a pas eu lieu. J'ai répliqué, que le comte de Bréan est un fraudeur, agissant sous le nom de Jacques Pierlaud. Alors des protestations unanimes se sont élevées. Tous ces messieurs prétendent que ce n'est pas possible, qu'il y a méprise, erreur. Ne plaisantons pas avec ces choses-là monsieur Clabousse, c'est trop grave. Tous ces messieurs ont déclaré leurs noms et qualités. Ils se portent garants pour le comte de Bréan. Ils le connaissent depuis de longues années. Ils répondent de lui comme d'eux-mêmes. Et prenons garde, monsieur Clabousse... Vous avez eu de la peine à obtenir un ordre d'arrestation, car l'identité n'est pas assez prouvée, on n'est pas assez certain que Jacques Pierlaud et le comte ne sont qu'une seule et même personne. Maintenant, tous ces messieurs sont des gens résolus et convaincus que nous nous trompons.

Ils ne menacent pas, mais je les ai vus échanger entre eux des coups d'ailes. S'ils refusent de nous livrer le coupable... réfléchissez, ce sera une vilaine affaire.

M. Clabousse écouta avec une impatience croissante ce discours, dont Hervé n'avait pu rien entendre. Mais Hervé entendit distinctement ces mots, prononcés par la petite voix sifflante de l'inspecteur :

— Agissez ! vous avez l'ordre. Je prends tout sous ma responsabilité.

— Responsabilité, répéta avec déférence le géant l'alestrineau.

— Est-ce que je me trompe jamais ? continua Clabousse avec irritation. J'ai un indicateur précieux, Hartel.

— Hartel ! répéta le colosse.

Hervé écouta avidement.

— J'étais ce matin avec Hartel à la porte du comte, reprit l'inspecteur. Il m'a dit en le voyant : C'est lui, c'est Pierlaud ! Et je le savais déjà, j'avais déjà obtenu l'ordre d'arrestation. Mais je n'agis jamais à la légère, moi ! Je l'ai suivi, j'ai couru au chemin de fer, tandis que mon collègue et ami vous requérait pour nous prêter main-forte. Vous me direz: le témoignage d'Hartel, un homme sans surface, qui dénonce Pierlaud par vengeance, suffit-il ? Non, il ne suffit pas. Mais je connais Pierlaud, moi aussi. Il m'a donné assez de fil à retordre quand, pour s'échapper, étant pris en flagrant délit, il a coulé à fond deux bateaux, notamment la barque où nous nous trouvions.

— Où nous nous trouvions ! répéta le géant, dont l'œil ordinairement paisible, s'alluma de colère à ce souvenir. Quand je pense que ce gredin a osé nous faire prendre un bain...

— Taisez-vous, Palestrineau. Je disais donc que je reconnaîtrais mon Pierlaud entre mille. Appelons-le comte de Bréan si vous voulez ; pour moi, c'est toujours Pierlaud. Avant votre arrivée je l'ai eu sous les yeux. Je n'avais l'ombre d'un doute, j'ai tenu à en avoir encore moins.

(*A suivre*)